

Extrait du registre des délibérations

Reçu au contrôle de légalité le 14 novembre 2024

Publié le 14 novembre 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 07 novembre à 14 heures 30, le Comité syndical du syndicat mixte Decoset s'est réuni dans la Salle du Conseil à Balma, sous la présidence de Monsieur Vincent TERRAIL-NOVES, Président.

Etaient présents : M. AURY (TOULOUSE METROPOLE), M. BERTORELLO (TOULOUSE METROPOLE), M. BOUCHE (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CHARPENTIER (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), M. DARENGOSSE (C.C. VAL'AÏGO), M. ESPIC (TOULOUSE METROPOLE), MME ESQUERRE (C.C. DES COTEAUX DE BELLEVUE), MME GIBERT (C.C. FRONTONNAIS), M. JOP (TOULOUSE METROPOLE), M. MANERO (TOULOUSE METROPOLE), M. MOIGN (C.C. HAUTS TOLOSANS), MME MOURGUE (TOULOUSE METROPOLE), M. NORMAND (C.A. SICOVAL), MME OUSMANE (TOULOUSE METROPOLE), M. TERRAIL-NOVES (TOULOUSE METROPOLE), MME URSULE (TOULOUSE METROPOLE), M. VANHECKE (C.C. HAUTS TOLOSANS)

Etaient excusés : M. DUMOULIN (C.C. VAL'AÏGO), M. FOUCHOU-LAPEYRADE (TOULOUSE METROPOLE), M. PERE (TOULOUSE METROPOLE), M. SAVIGNY (C.C. DES COTEAUX BELLEVUE), M. RIQUET (TOULOUSE METROPOLE), M. TRAUTMANN (TOULOUSE METROPOLE), M. TRONCO (C.A. SICOVAL),

Excusés ayant donné pouvoir :

Etaient absents : M. CAPEL (C.C. DES COTEAUX DU GIROU), M. CARRAL (C.A. SICOVAL), M. CHOLLET (TOULOUSE METROPOLE), MME GOMEZ (C.C. GRAND OUEST TOULOUSAIN), MME MAGDO (TOULOUSE METROPOLE), M. OF (C.C. FRONTONNAIS), M. ROUSSEL (C.A. SICOVAL), M. SIMON (TOULOUSE METROPOLE)

Date de la convocation : JEUDI 31 OCTOBRE 2024

Secrétaire de séance : M. AURY

D2024-41 – Création d'autorisations de programmes et crédits de paiement pour la réalisation de plusieurs projets d'investissements inscrits dans la PPI : approbation

Le budget des collectivités locales doit respecter plusieurs grands principes notamment celui de l'annualité budgétaire, qui impose que le budget soit voté chaque année pour un an, du 1^{er} janvier au 31 décembre. L'autorisation donnée par l'assemblée délibérante est ainsi limitée dans le temps. Les crédits non utilisés font l'objet d'une annulation.

Concernant les opérations d'investissement, deux possibilités s'offrent aux collectivités locales lors de l'élaboration budgétaire :

- Inscription de la totalité des dépenses la 1^{ère} année de l'opération, puis report d'une année sur l'autre du solde. Cette technique oblige l'ouverture de crédits suffisants pour couvrir l'engagement juridique dès la 1^{ère} année, y compris les modalités de financement (par exemple l'emprunt).
- Inscription d'une partie seulement des dépenses la 1^{ère} année, correspondant à la prévision de décaissement de l'opération, et ainsi de suite chaque année suivante. Cela nécessite l'ouverture d'une Autorisation de Programme et Crédits de paiement (AP/CP).

Les AP/CP permettent une approche pluriannuelle en identifiant des budgets de projets déclinés chaque année en crédits de paiement. Elles permettent de limiter le recours aux reports d'investissements. Elles dérogent au principe de l'annualité budgétaire puisqu'elles dissocient l'engagement pluriannuel de l'équilibre budgétaire annuel. Ce dernier s'apprécie uniquement au regard des crédits de paiement.

Les avantages d'une gestion par AP/CP sont multiples :

- Atteindre un meilleur taux de réalisation budgétaire sur les dépenses d'investissement
- Faciliter la gestion pluriannuelle des investissements
- Alléger le budget et le présenter de manière plus simple, plus lisible et plus réaliste

En contrepartie, les APCP nécessitent un suivi rigoureux.

Dans le cadre de la Programmation Pluriannuelle des Investissements (PPI) de Decoset présentée dans les rapports sur les orientations budgétaires de 2024 et 2025, plusieurs opérations nécessitent l'ouverture d'autorisations de programme et de crédits de paiement (AP/CP).

Ouverture d'une AP/CP pour la réhabilitation du Hall 9 en lieu de sensibilisation aux bonnes pratiques et en déchèterie publique

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de réhabilitation du Hall 9 de l'ancien Parc des Expositions de Toulouse, situé sur l'île du Ramier, en déchèterie et lieu d'accueil pour l'accompagnement aux changements des comportements vis-à-vis des déchets.

Il conviendra d'intégrer dans cette AP/CP les dépenses déjà engagées au titre des exercices antérieurs notamment les études préliminaires et la maîtrise d'œuvre. En outre, ont déjà été attribués les marchés ci-dessous :

- Etude préliminaire pour la conversion du Hall 9 – 58 100 € HT
- Etude géotechnique recyclerie – 7000 € HT
- Maîtrise d'œuvre pour la réhabilitation du Hall 9 – 627 895,87 € HT
- Assistance à maîtrise d'ouvrage pour la gestion de la programmation du Hall 9 – 19 800 € HT
- Etudes géotechniques type G4 – 8 000 € HT
- Assurances Dommage Ouvrage et tous risques chantier – 45 601,53 € HT

Il convient d'ajouter à cela les crédits prévisionnels pour l'enveloppe travaux et aménagements :

- Travaux – Estimatif à 6 133 602,60 € HT
- Aménagements, site internet, scénographie – Estimatif à 322 600 € HT

La répartition des crédits de paiement est retracée dans le tableau suivant et sera évolutive en fonction de l'avancée réelle du projet.

Libellé	Réhabilitation du Hall 9 (Opération N°24)
Durée de l'Autorisation de Programme	6 ans
Montant de l'AP	7 222 600,00 €
Crédits de paiement 2021	69 990,00 €
Crédits de paiement 2022	2 025,00 €
Crédits de paiement 2023	224 397,77 €
Crédits de paiement 2024	500 000,00 €
Crédits de paiement 2025	5 706 187,23 €
Crédits de paiement 2026	720 000 €

L'utilisation des excédents est prévue pour le financement de cette AP/CP, sans exclure la possibilité de recourir à un emprunt. Une subvention est attribuée pour une partie des dépenses de géothermie.

Ouverture d'une AP/CP pour la construction d'une déchèterie innovante à Ribaute

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de construction d'une déchèterie innovante à Ribaute.

Il conviendra d'intégrer dans cette AP/CP les dépenses déjà engagées au titre des exercices antérieurs notamment les études préliminaires et la maîtrise d'œuvre. En outre, ont déjà été attribués les marchés ci-dessous :

- Relevé topographique – 800,00 € HT
- Etude de faisabilité – 7 115,00 € HT
- Etude géotechnique avant-projet – 10 160,84 € HT
- Mission SPS – 5 720 € HT
- Contrôle technique – 6 840 € HT
- Maîtrise d'œuvre – 321 187,72 € HT
- Etudes géotechniques type G4 – 8 000 € HT

Il convient d'ajouter à cela les crédits prévisionnels pour l'enveloppe foncier, travaux et aménagements :

- Achat du terrain – Estimatif 1 000 000 € HT
- Achat d'un terrain de compensation – Estimatif à 300 000 € HT
- Travaux – Estimatif à 3 850 000 € HT
- Aménagements – Estimatif à 150 000 € HT

La répartition des crédits de paiement est retracée dans le tableau suivant et sera évolutive en fonction de l'avancée réelle du projet.

Libellé	Construction de la déchèterie de Ribaute (Opération N°22)
Durée de l'Autorisation de Programme	8 ans
Montant de l'AP	5 659 825,00 €
Crédits de paiement 2019	800,00 €
Crédits de paiement 2020	5 720,00 €
Crédits de paiement 2021	1 395,00 €
Crédits de paiement 2022	43 330,84 €
Crédits de paiement 2023	83 610,00 €
Crédits de paiement 2024	20 000,00 €
Crédits de paiement 2025	3 534 521,00 €
Crédits de paiement 2026	1 970 448,16 €

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-41-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024
syndical du 07 novembre 2025

L'utilisation des excédents est prévue pour le financement de cette AP/CP, sans exclure la possibilité de recourir à un emprunt.

Ouverture d'une AP/CP pour la construction d'une plateforme de compostage à Grenade

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de construction d'une plateforme de compostage à Grenade.

Il conviendra d'intégrer dans cette AP/CP les dépenses déjà engagées au titre des exercices antérieurs notamment les études préliminaires. En outre, a déjà été attribué le marché ci-dessous :

- Etude de faisabilité d'implantation d'une plateforme de compostage à Grenade – 10 195 € HT

Il convient à cela d'ajouter les crédits prévisionnels des enveloppes maîtrise d'œuvre, travaux, ou encore études géotechniques :

- Achat foncier – 187 000 € HT (délibération D2024-04)
- Etudes géotechniques – 10 000 € HT
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et opérations de conception – Estimatif à 515 000 € HT
- Travaux – Estimatif à 3 985 000 € HT
- Equipements – Estimatif à 292 805 000 € HT

Libellé	Construction d'une PTF de Compostage à Grenade (Opération N°34)
Durée de l'Autorisation de Programme	7 ans
Montant de l'AP	5 000 000,00 €
Crédits de paiement 2022	3 718,00 €
Crédits de paiement 2023	3 718,00 €
Crédits de paiement 2024	10 000,00 €
Crédits de paiement 2025	155 000,00 €
Crédits de paiement 2026	3 902 705,00 €
Crédits de paiement 2027	620 000,00 €
Crédits de paiement 2028	304 859,00 €

Une subvention est attribuée pour le financement de cette opération, avec un plafond de 3,5 M€. Il est prévu d'autofinancer le solde restant, sans exclure la possibilité de recourir à un emprunt.

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-41-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024



Ouverture d'une AP/CP pour la construction d'une plateforme de compostage à Léguevin

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de construction d'une plateforme de compostage à Léguevin.

Il conviendra d'intégrer dans cette AP/CP les dépenses déjà engagées au titre des exercices antérieurs notamment les études préliminaires. En outre, a déjà été attribué le marché ci-dessous :

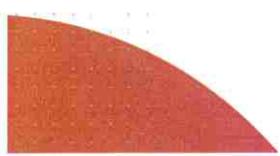
- Etude de faisabilité d'implantation d'une plateforme de compostage à Léguevin – 15 200 € HT

Il convient à cela d'ajouter les crédits prévisionnels des enveloppes maîtrise d'œuvre, travaux, ou encore études géotechniques :

- Achat foncier – 18 600 € HT (délibération D2024-28)
- Etudes géotechniques – 10 000 € HT
- Assistance à maîtrise d'ouvrage et opérations de conception – Estimatif à 540 000 € HT
- Travaux – Estimatif à 4 313 000 € HT
- Equipements – Estimatif à 295 000 € HT

Libellé	Construction d'une PTF de Compostage à Léguevin (Opération N°35)
Durée de l'Autorisation de Programme	7 ans
Montant de l'AP	5 191 800,00 €
Crédits de paiement 2022	5 720,00 €
Crédits de paiement 2023	5 720,00 €
Crédits de paiement 2024	10 000,00 €
Crédits de paiement 2025	162 000,00 €
Crédits de paiement 2026	3 795 300,00 €
Crédits de paiement 2027	900 000,00 €
Crédits de paiement 2028	313 060,00 €

Une subvention est attribuée pour le financement de cette opération, avec un plafond de 3,5 M€. Il est prévu d'autofinancer le solde restant, sans exclure la possibilité de recourir à un emprunt.



Ouverture d'une AP/CP pour le versement d'une subvention d'équipement destinée à la reconstruction de l'UVE de Toulouse

A compter du 1^{er} janvier 2025, une nouvelle délégation de service public sera exécutée pour l'exploitation des deux unités de valorisation énergétique (UVE) du territoire de Decoset (Toulouse et Bessières). Le nouveau contrat prévoit la reconstruction de l'UVE de Toulouse à horizon 2032. Cet investissement sera porté par le délégataire, toutefois il est prévu que Decoset lui verse une subvention d'équipement de 150 M€ en trois fois pour le financement de cet investissement.

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives au versement de la subvention d'équipement versée au nouveau délégataire pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse.

Libellé	Subvention d'équipement pour la reconstruction de l'UVE de Toulouse (Opération N°46)
Durée de l'Autorisation de Programme	3 ans
Montant de l'AP	150 000 000,00 €
Crédits de paiement 2025	30 000 000,00 €
Crédits de paiement 2026	30 000 000,00 €
Crédits de paiement 2027	90 000 000,00 €

Il est envisagé de recourir à l'emprunt pour financer cette subvention d'équipement à verser.

Ouverture d'une AP/CP pour la réhabilitation du quai de transfert de Colomiers

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de rénovation du centre de transfert de Colomiers.

Libellé	Rénovation du centre de transfert de Colomiers (Opération N°43)
Durée de l'Autorisation de Programme	5 ans
Montant de l'AP	3 370 000,00 €
Crédits de paiement 2024	10 000,00 €
Crédits de paiement 2025	60 000,00 €
Crédits de paiement 2026	1 020 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-41-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Crédits de paiement 2027	1 940 000,00 €
Crédits de paiement 2028	340 000,00 €

Le recours à l'autofinancement est envisagé pour le financement de cette opération.

Ouverture d'une AP/CP pour la rénovation du centre de transfert de Grenade

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives aux travaux de modernisation du centre de transfert de Grenade.

Libellé	Rénovation du centre de transfert de Grenade (Opération N°45)
Durée de l'Autorisation de Programme	3 ans
Montant de l'AP	880 000,00 €
Crédits de paiement 2025	15 000,00 €
Crédits de paiement 2026	270 000,00 €
Crédits de paiement 2027	595 000,00 €

Le recours à l'autofinancement est envisagé pour le financement de cette opération.

Ouverture d'une APCP pour la création d'un centre de transfert à Dandine

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives à la création d'un quai de transfert de collectes sélectives, ordures ménagères résiduelles et autres flux à Dandine (Toulouse, Sesquières).

Libellé	Création d'un centre de transfert à Dandine (Opération N°44)
Durée de l'Autorisation de Programme	5 ans
Montant de l'AP	3 370 000,00 €
Crédits de paiement 2024	10 000,00 €
Crédits de paiement 2025	60 000,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-41-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024
Comité syndical du 07 novembre 2025

Crédits de paiement 2026	1 020 000,00 €
Crédits de paiement 2027	1 940 000,00 €
Crédits de paiement 2028	340 000,00 €

Le recours à l'autofinancement est envisagé pour le financement de cette opération.

Ouverture d'une APCR pour la transformation de la Station de transfert de Daturas en dépôt technique

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives à la transformation de la Station de transfert de Daturas en ateliers techniques pour les agents de la régie de Decoset.

Libellé	Transformation de la Station de transfert de Daturas en ateliers techniques (Opération N°3503)
Durée de l'Autorisation de Programme	5 ans
Montant de l'AP	2 250 000,00 €
Crédits de paiement 2024	10 000,00 €
Crédits de paiement 2025	40 000,00 €
Crédits de paiement 2026	680 000,00 €
Crédits de paiement 2027	1 300 000,00 €
Crédits de paiement 2028	220 000,00 €

Le recours à l'autofinancement est envisagé pour le financement de cette opération.

Ouverture d'une AP/CP pour la création d'un magasin de réemploi Chemin de Fenouillet

Il est proposé de créer une nouvelle AP/CP pour permettre d'engager l'ensemble des dépenses relatives à la création d'un magasin de réemploi situé chemin de Fenouillet à Toulouse, y compris l'achat du foncier (délibération D2024-06).

Libellé	Création d'un magasin de réemploi (Opération N°36)
Durée de l'Autorisation de Programme	4 ans
Montant de l'AP	3 023 160,00 €

Accusé de réception en préfecture
031-253102636-20241107-D2024-41-DE
Date de télétransmission : 14/11/2024
Date de réception préfecture : 14/11/2024

Crédits de paiement 2025	1 383 160,00 €
Crédits de paiement 2026	500 000,00 €
Crédits de paiement 2027	990 000,00 €
Crédits de paiement 2028	160 000,00 €

Le recours à l'autofinancement est envisagé pour le financement de cette opération.

Le Quorum constaté,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, en particulier son article L 3312-7,

Vu la nomenclature comptable M57,

Vu le Règlement Budgétaire et Financier de Decoset,

Vu le budget primitif de l'exercice 2024,

Vu le Débat sur les Orientations Budgétaires 2025,

Ayant entendu l'exposé du Vice-Président, Pierre BERTORELLO,

Après en avoir délibéré,

Le Comité syndical, à l'unanimité :

- **APPROUVE** la création des autorisations de programme et les crédits de paiement ci-dessus ainsi que le calendrier des crédits de paiement synthétisé dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** l'inscription au budget primitif 2025 des crédits de paiement correspondants, tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** le réajustement des crédits budgétaires 2024 au travers d'une décision modificative pour tenir compte des crédits de paiement tels qu'ils figurent dans les tableaux ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Président à liquider et mandater les dépenses à hauteur des crédits inscrits pour l'année 2024.

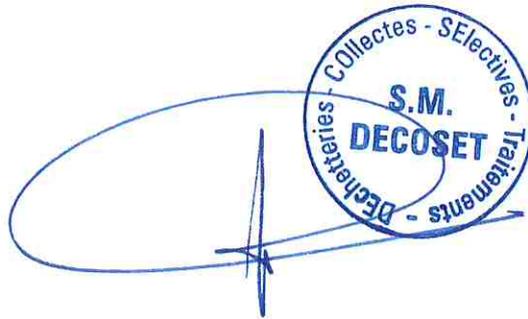
Fait à Balma, les jour, mois et an susdits.

POUR EXTRAIT CONFORME,

LE PRÉSIDENT,

Secrétaire de séance

M. AURY



	Toulouse Métropole	Autres EPCI	TOTAL
<i>Délégués en exercice</i>	16	16	32
<i>Nombre de voix par délégué</i>	2	1	48
Présents	9	8	17
Votants	9	8	17
Pouvoirs	0	0	0
Total de voix	18	8	26
Abstentions	0	0	0
Votes contre	0	0	0
Votes pour	18	8	26